

Luxembourg, le 09 avril 2025

**Groupe de travail MAE-ONGD**

**Réunion du 27 mars à 14h00 au MAE**

*Compte Rendu*

Participation :

Pour le ministère des Affaires étrangères (MAE) :

- M. Georges Ternes, Directeur de la Coopération et de l'Action humanitaire
- M. Thomas Barbancey, Directeur adjoint de la Coopération et de l'Action humanitaire
- M. Jean-Marc Lentz, Directeur Service Financier de la Coopération et de l'Action humanitaire
- M. Jorge Rodrigues, Desk ONGD
- Mme Patricia Lopes, Desk ONGD

Pour les ONGD :

- Mme Nicole Ikuku, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Directrice
- M. Luc Siebenaller, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Président
- M. Richard Graf, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Vice-Président
- Mme Véronique Weis, Cercle de Coopération des ONGD du Luxembourg, Vice-Président
- Mme Heloise Cagnet, Croix-Rouge luxembourgeoise
- Mme Julie Piccini, Care Luxembourg

## 1. Approbation de l'ordre du jour

Les points 2 et 3 sont à retirer de l'ordre du jour ; les comptes rendus revus seront envoyés au MAE prochainement par le Cercle.

## ~~2. Validation du compte rendu du GT du 19 décembre 2024~~

## ~~3. Validation du compte rendu du GT du 31 janvier 2025~~

## 4. Point d'information sur la réforme SENS/ED 2025

Le Cercle des ONGD a annoncé que les travaux au niveau du comité de pilotage de transition (CTP) ont débuté. Dans ce contexte, des séances d'information ont d'ores et déjà été organisées pour les ONGD afin de leur présenter la note conceptuelle et d'analyser l'avancée des propositions de projets pilotes.

Malgré un calendrier serré, le Cercle des ONGD a informé que le CPT est parvenu à mettre en place les différents groupes de travail pour préparer et organiser la transition. De même, les ONGD ont entamé les travaux d'élaboration de projets pilotes, et les premiers dossiers de projets pilotes complets ainsi que des notes d'intention de projet (dossier encore à finaliser) ont déjà pu être déposés au CPT pour analyse.

Afin de faciliter et favoriser les échanges et dans le but de créer un tableau d'intérêt regroupant toutes les idées et visions, un espace de travail commun électronique a été créé entre le MAE et le CPT. Ce tableau d'intérêt permettra également au MAE d'anticiper les projets qui seront déposés.

Le Cercle a indiqué qu'un appel a été organisé pour rejoindre les groupes de travail qui seront en charge des différents chantiers de l'année de transition. 5 groupes de travail seront formés pour 4 chantiers prévus, qui se résument comme suit :

**Chantier 1** : Cadre sectoriel partagé – vision, mission, indicateurs et mesures ;

**Chantier 2** : Baseline et renforcement des capacités – 2 formations de 2 jours sur l'introduction à l'ECM vont être organisées, une en avril et une en juin 2025, et la « Baseline » sera élaborée avec le soutien de consultants luxembourgeois ;

**Chantier 3** : Montage institutionnel – programme, missions, gestion des flux d'informations ;

**Chantier 4** : La visibilité du secteur – la Maison des ONGD sera la vitrine du secteur permettant d'améliorer la visibilité du secteur.

Le Cercle a précisé que des consultants seront sollicités au fur et à mesure pour appuyer le processus de réforme jusqu'à la transition finale.

## 5. Point d'information sur la Maison des ONGD

Le Cercle informe qu'une note conceptuelle sera soumise au MAE d'ici le 28 mars. Le MAE l'examinera et transmettra ses éventuels commentaires au Cercle.

Par ailleurs, les ONGD ont exprimé des préoccupations concernant leur besoin d'un espace de stockage commun pour le matériel, qui soit facilement accessible aux moyens de transport et l'accès de la Maison aux Personnes à Mobilités Réduites (PMR).

## 6. Point d'information sur la procédure budgétaire du MAE

Le Cercle souhaitait savoir si l'IGF s'était déjà positionnée par rapport au dossier explicatif déposé pour justifier la dotation de la ligne budgétaire sensibilisation du MAE.

Le coordinateur budget et finances du MAE a confirmé que le MAE est actuellement en phase d'élaboration du budget 2026. Dans ce contexte, il soumet au ministère des Finances / à l'IGF, une proposition de dotation des différents articles budgétaires dont dispose le MAE/D5 pour mettre en œuvre l'APD.

Cette proposition est débattue à différents niveaux : avec l'IGF au niveau fonctionnaire jusque fin mai, et avec le ministère des Finances au niveau ministre en juillet. En septembre 2025, la proposition budgétaire est envoyée à la Chambre des Députés, et passe les différentes étapes de la procédure budgétaire, jusqu'au vote en décembre 2025.

En ce qui concerne la ligne budgétaire « sensibilisation » en particulier, ce qui diverge entre la situation actuelle et celle des années précédentes, était la disposition d'éléments probants suffisants permettant d'avoir une estimation cohérente des montants à prévoir pour l'année 2026 et suivantes. En effet, les années précédentes, le MAE se basait sur les informations connues, tel que les accords-cadres en cours et l'appel à proposition, pour estimer et justifier les montants demandés pour l'année budgétaire à l'IGF. C'est pour cette raison qu'un montant indicatif de deux millions et demi avait été retenu dans le budget pluriannuel (2026-2028) de la proposition budgétaire de l'année dernière. Sur base du dossier déposé par les ONGD début mars expliquant la réforme du secteur SENS et ainsi l'établissement d'un tout nouveau concept, le MAE est désormais en mesure d'argumenter en faveur d'une demande de dotation de la ligne budgétaire sensibilisation pour l'année 2026 (et suivantes) revue à la hausse. Le MAE reviendra vers le Cercle et les ONGD si des informations complémentaires sont souhaitées au sujet de l'article budgétaire relatif à la sensibilisation.

A noter que le dépôt d'un budget ne vaut pas acceptation. Chaque budget fait l'objet d'une analyse approfondie par le service ONGD. Sur la base de cette évaluation, une recommandation est formulée, mais la décision finale revient au Ministre. En cas de validation, celle-ci est formalisée par la signature d'une convention.

## 7. Appel à proposition 2025-1

Dans le cadre du premier appel à propositions de cette année, 16 ONGD ont soumis un total de 19 projets, actuellement en phase de sélection. Le financement demandé au MAE s'élève à 4,2 millions d'euros. Les projets retenus couvrent 12 pays répartis sur trois continents :

- Amérique latine (2 pays) : Cuba, Pérou
- Afrique (7 pays) : Madagascar, Sénégal, Cabo Verde, Afrique du Sud, Burkina Faso, Mozambique, Togo
- Asie (3 pays) : Vietnam, Inde, Népal

## **8. Agréments : état des lieux**

Mise à jour de la situation présentée lors du compte-rendu du GT du 30 janvier 2025. Parmi les trois ONGD ayant soumis un dossier dans les délais mais incomplet, deux ont depuis fourni un dossier complet, tandis qu'une a obtenu un délai supplémentaire pour finaliser son dossier. Concernant les trois ONGD dans une situation particulière, une a vu son agrément retiré, une autre a choisi de retirer sa demande de renouvellement d'agrément, et la troisième a soumis une justification de renouvellement, qui a été acceptée par le MAE. Au 1er janvier 2025, le nombre total d'ONGD agréées s'élève à 83.

## **9. Divers**

### **i. Assises de la Coopération**

Il a été convenu que les Assises de la Coopération 2025 se tiendront sur une seule journée, le 7 mai 2025, à la LuxExpo. Le MAE et les ONGD concentreront leur programme sur cette journée, avec pour thème principal la revue par les pairs de l'OCDE. Plusieurs discussions seront prévues autour des sujets et recommandations du rapport.

Par ailleurs, il a également été décidé que le Cercle sera en charge de la collecte des éventuels surplus alimentaires et de leur transport en vue de leur distribution à des associations locales.

Le Cercle organisera une table ronde et invitera Madame Tanya Cox, la présidente de la CONCORD (European Confederation of NGO's on sustainable development and international cooperation) aux Assises.

### **ii. IATI**

À ce stade, aucun planning de release pour les ONGD n'a été défini. Le ministère reconnaît que toute évolution nécessite une phase de préparation, une transition adaptée ainsi qu'une mise à jour des conditions générales afin d'intégrer cette nouvelle démarche. Un plan de déploiement sera mis en place pour assurer une transition fluide. Des précisions supplémentaires seront communiquées en temps voulu.

### **iii. Point additionnel**

Ce qui suit ne figurait pas à l'ordre du jour du GT, mais le Cercle a souhaité informer le MAE de ses changements de statuts, qui ont été validés à l'unanimité par l'Assemblée générale. Monsieur Michael Feit ne fait plus partie du CA. Le Cercle compte deux nouvelles administratrices : Madame Deolinda Martins de l'organisation Afrilanthropy et Madame Delphine Dethier de SOS Faim. De plus, quatre nouvelles organisations sont devenues membres du Cercle : le cbm (christoffel blannemissioun), Ampelos, Lekama Foundation et What Water.

Pour rappel, voici les liens vers la liste des organisations agréées auprès du MAE :

[https://impotsdirects.public.lu/fr/az/l/libera\\_dons/ongd.html](https://impotsdirects.public.lu/fr/az/l/libera_dons/ongd.html)

<https://cooperation.gouvernement.lu/fr/ong-partenaires.html>